

COMMUNAUTÉ DE L'EAU

Région Urbaine de Grenoble

RAPPORT D'ACTIVITES



ANNEE 2015

SOMMAIRE

Présentation générale	p3
Partie 1 - Synthèse des actions 2015	p5
ACTION N° 1 : RÔLE D'ANIMATION SUR LES THEMES ET ACTIONS DU PROGRAMME	
ACTION N° 2 : VOLET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
ACTION N°3 : VOLET GRAND CYCLE ET PETIT CYCLE DE L'EAU	
ACTION N° 4 : VOLET SECURISATION DE LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	
ACTION N° 5 : VOLET GESTION DURABLE DES SERVICES	
Partie 2 - Tableau synthétique	p9
Partie 3 - Perspectives 2016	p13
Partie 4 – Annexes	p14

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Pour mémoire

Au dernier trimestre 2014, il a été validé politiquement le maintien de la Communauté de l'eau potable dans le SCoT (délibération prise le 22 octobre 2014), avec une ouverture sous d'autres thématiques plus large dans le domaine de l'eau. Pour ce faire une nouvelle convention cadre triennale a été rédigée et tient lieu de document de référence pour les travaux. Afin de mieux répondre aux demandes, la Communauté de l'eau potable est devenue Communauté de l'eau au 1^{er} janvier 2015.

Suite aux évolutions évoquées ci dessus, la Communauté de l'eau a inscrit plusieurs nouveaux chantiers dans son programme d'étude, suite aux sollicitations de ses adhérents.

Ces chantiers succèdent aux deux grandes études menées par la Communauté de l'eau potable depuis 2007, date de sa création :

- une étude de 3 ans menés avec l'État (DDT, ARS) sur tout le territoire du futur SCoT sur la gestion globale de la ressource qui a débouché sur un plan d'actions par territoire (plan de sécurisation inscrit dans le DOO du SCoT approuvé en décembre 2012)
- et une étude axée plus particulièrement sur l'harmonisation / construction du prix de l'eau potable (« le prix de l'eau) dans le bassin grenoblois (étude réalisée entre 2010 et 2014) Le travail effectué a été moteur et a permis des avancées territoriales qui ont été « rattrapées » par la loi sur la modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles (loi MAPTAM du 27 janvier 2014).

La réforme territoriale (acte 3 de la décentralisation) avec la promulgation des lois MAPAM (ou MAPTAM – en 2014), et de la loi NOTRe (le 7 août 2015) est un élément de complexification mais également un élément de nécessaire évolution dans le périmètre du SCoT.

Le premier résultat (suite à la loi MAPTAM) est la création de la Métropole de l'aire urbaine grenobloise au 1^{er} janvier 2015, avec de fait la prise de compétence obligatoire de l'eau potable à cette date. De profondes mutations structurelles en découlent en cours de stabilisation.

De nombreux territoires à l'échelle du SCoT sont également en réflexion à différents niveaux :

- soit ils se questionnent sur l'éventualité de prise de compétence dans le domaine de l'eau (eau potable et/ ou assainissement), exemple de l'intercommunalité Le Grésivaudan),
- soit ils se posent la question de fusionner dans le cadre de la simplification territoriale (exemple du Sud Grésivaudan composé de 3 intercommunalités et qui devraient fusionner en une seule en 2016/2017 et où l'eau est un sujet majeur).

La révision du SDCI - qui devait être finalisé initialement au 31 décembre 2015 mais qui bénéficie d'un temps d'ajustement plus important par la loi NOTRe (adoption du schéma au plus tard fin 2016) - joue également un rôle important sur les évolutions territoriales, notamment au niveau des syndicats. De fait de nouvelles questions/ interrogations sont posées dans le cadre de la plateforme.

Enfin, dans le domaine de l'eau, une nouvelle compétence, la GEMAPI, devra être prise par les collectivités au 1^{er} janvier 2018 (initialement 1^{er} janvier 2016, mais recul de la date dans le cadre de la loi NOTRe). A ce sujet de nombreuses zones d'ombre perdurent, et pourraient être discutées dans la plateforme, en collaboration avec les partenaires institutionnels entre fin 2015 et 2017.

Le programme d'action 2015 (en lien avec les objectifs de la convention cadre triennale - annexe A) a permis de commencer à répondre à ces grandes questions à l'échelle inter territoire. Par ses chantiers et ses temps d'information prévus, la plateforme de la Communauté de l'eau a aidé à la hauteur de ses moyens, à répondre à certaines problématiques, en croisant les enjeux du grand cycle et du petit cycle de l'eau avec l'aménagement du territoire, et tout en conservant un volet sur les actions qui ont fait sa force : la sécurisation de la gestion globale en eau et les réflexions sur la durabilité économique et sociale du prix de l'eau.

Ces chantiers seront encore, pour la grande majorité, à l'ordre du jour du programme d'actions de la Communauté de l'eau en 2016 et 2017, et seront complétés selon les besoins (et ce notamment du fait des reports engendrés par la loi NOTRe sur l'obligation de prise de compétence eau potable et GEMAPI).

Plus que jamais la plateforme est le lieu de discussion informel et d'échanges entre collectivités, dans ce contexte qui peut être inquiétant car sans lisibilité affirmée. Des demandes toujours plus nombreuses émergent

- de sensibilisation pour les élus et d'informations croisées
- et de mise à disposition d'outils pour tous : note de synthèses, brèves reprenant les actualités, guides, relais et interface avec l'aide des partenariats noués par la Communauté de l'eau (selon les sujets avec la FNCCR, le réseau IDEAL, le GRAIE, l'Etat, les scientifiques, les autres Métropoles...).

PARTIE 1 - SYNTHÈSE DES ACTIONS 2015

ACTION N° 1 : RÔLE D'ANIMATION SUR LES THEMES ET ACTIONS DU PROGRAMME

1.1 - Parangonnage (benchmarking) par la plateforme à différentes échelles : services d'eau et/ ou collectivités du périmètre de l'EP SCoT, témoignages régionaux (plénière du GRAIE en décembre 2015), nationaux (participation aux journées nationales de la fédération des SCoT 2015 avec intervention du Président de la Communauté de l'eau dans l'atelier SCoT novateur - intervention au département du Val d'Oise dans le cadre d'une « soirée de l'eau » du 14 décembre 2015), voir européens (intervention à Turin à la Turin School of local régulation en septembre 2015).

1.2 - Suivi stratégique des dossiers (comités techniques en février, juin et novembre 2015, Conférences permanentes d'élus en janvier, juin 2015 et octobre 2015) et montage de dossier de subventions (ONEMA, Agence de l'eau RM et C).

ACTION N° 2 : VOLET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 - Favoriser le lien avec les SAGEs et les contrats de rivières du territoire, participer aux réunions et mutualiser les connaissances : suivi des thèmes eau potable, urbanisme, gestion globale de la ressource (contrat de rivières Sud Grésivaudan, SIGREDA) et le suivi en tant que référent aux COPILS des études de sauvegarde des zones d'alimentation en eau potable future du périmètre du SCoT avec le lien bilan besoins ressources (Vercors pur, Grésivaudan).

2.2 - Veiller à la compatibilité eau et urbanisme entre les documents de planification et assurer le suivi des évolutions : aide technique et interface avec les collectivités du périmètre de l'EP SCoT, réponse aux collectivités.

2.3 - Mise en place de réflexions entre gestion du pluvial et formes urbaines / urbanisme

- **Animation d'un groupe technique** permettant de faire un tour de table des techniques alternatives mises en place dans le périmètre du SCoT pour la gestion du pluvial en lien avec la mise en place encadrée de nouvelles formes urbaines. Réponses aux questions qui se posent les collectivités sur cette problématique (3 groupes techniques en 2015 : le 7 avril après midi, le 9 juin matin et le 10 septembre matin et rédaction d'une note de synthèse - novembre 2015 - *cf. doc - annexe 1*).

Participants : CAPV - CLE Drac Romanche - Crolles - EP SCoT Région Urbaine de Grenoble - GRAIE - Grenoble Alpes Métropole - Saint Martin d'Hère - Saint Marcellin - SETIS - CAUE Isère - Territoire 38

- **Organisation d'un atelier Conférence** et visite de terrain (13 octobre 2015) avec une quarantaine d'acteurs concernés (collectivités, promoteurs, aménageurs...), temps animé par un bureau d'étude spécialisé (SETIS Environnement). Visite de terrain de la ZAC Blanche Monier (Grenoble - quartier Ile Verte) et temps en salle avec présentation par le BE SETIS, par la C- eau et par Elizabeth SIBEUD des travaux du Grand Lyon (*Cf. power points annexe 2*)

L'objectif du travail sur eaux pluviales et formes urbaines est de sensibiliser les acteurs sur les aspects réglementaires et techniques. En effet, depuis le Grenelle de l'environnement, conforté par les aspects réglementaires imposés par la loi ALURE, des règles doivent être adoptées pour le maintien de la biodiversité en ville (à l'échelle des PLU ou via des règlements intercommunaux tel celui de Grenoble Alpes Métropole). Des traitements des eaux pluviales sont proposés : toiture végétalisée (retenant une partie des eaux), % d'espace vert dans les zones d'activités et mise en place de règle de stationnement restrictive (et ce d'autant plus si le secteur est desservi par un Transport en Commun dit TC).

Ce travail sera poursuivi en 2017 avec des visites de terrains et des Conférences ciblées sur un sujet spécifique.

- Aide à l'organisation avec la Métropole du Forum eau pluviale du GRAIE sur 1/2 journée pour poursuivre les réflexions et l'information 16 octobre 2014. Cet atelier s'est déroulé le 8 décembre au stade des Alpes : proposition d'intervenants potentiels et intervention de la C-Eau en Plénière (Cécile BENECH, responsable C- eau et Jérôme DUTRONCY, Président - cf. programme et power point annexe 3).

ACTION N°3 : VOLET GRAND CYCLE ET PETIT CYCLE DE L'EAU

3.1 - Eau potable et les compétences connexes

Il s'est agi d'assurer une veille sur la fabrique des territoires et les enjeux croisés de l'eau, ce qui a donné lieu :

- à la participation de la plateforme à la question de conciliation des enjeux entre grand cycle et petit cycle de l'eau dans le cadre du SCoT en collaboration avec les grands partenaires (critères : eau potable, environnement, développement économique, touristique et agricole, en s'appuyant sur les SAGEs, les intercommunalités, et les contrats de rivière notamment). Ce travail a été effectué en lien avec les grands enjeux qui se posent dans le cadre de la MAPAM. En effet, les politiques de l'eau privilégient traditionnellement (depuis la loi sur l'eau de 1964) l'échelle du bassin versant pour gérer les problématiques hydriques. La C- eau a été en charge du suivi des analyses du SDAGE et du PGRI pour le compte de l'EP SCoT et a assuré le liens avec les territoires du SCoT (suivi des réunions et des avis des territoires, co-rédaction d'un avis pour le SCoT envoyé en avril 2015 à l'Agence de l'eau,...)
- au suivi des réunions de présentation faite par l'Etat, participation aux réunions préalable organisé par le SYMBHI et les services de l'Etat et du département sur la problématique inondabilité et la future SLGRI (fusion des 3 actuelles) en lien avec les TRI (territoires à risque d'inondation).

Ce travail sera poursuivi courant 2016 avec comme objectif de mettre en œuvre une doctrine locale du risque inondation unique (actuellement proposition de 3 SLGRI) dans une démarche collaborative avec les territoires. Ce travail devra être croisé avec les objectifs du SCoT en matière de développement et d'aménagement du territoire, notamment en terme de développement des zones d'activités économiques des zones d'urbanisation, selon les solutions retenues par l'Etat. Un temps d'information devrait avoir lieu courant du Printemps.

3.2 - Document de synthèse à l'échelle du périmètre du SCoT de tous les acteurs du domaine de l'eau permettant : photographie sous forme de deux cartographies évolutives permettant de voir les possibilités de rationalisation (cf. annexe 4 : cartes).

ACTION N° 4 : VOLET SECURISATION DE LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

4.1 - Mise à jour de l'état des lieux effectués entre 2007 et 2009 sur les territoires du SCoT (phase 1)

A l'échelle du SCoT, la problématique de la sécurisation étudiée en 2007-2010 subsiste dans de nombreux secteurs, et ce bien que les principaux résultats soient inscrit dans le diagnostic et le document d'orientation et d'objectifs du SCoT (pour exemple la sécurisation SIED / SIERG dans le Grésivaudan ; la sécurisation agglomération / Voironnais via le SIERG ou Eau de Grenoble / la sécurisation Voironnais Bièvre Est...) : recherche des points de blocage.

Une première phase du travail a donné lieu à la rédaction d'un rapport pour les 6 territoires du SCoT comprenant une fiche de synthèse par territoire (dossier restitué en octobre 2015- cf. annexe 5 et/ ou site internet de la C-Eau : ww.c-eau-grenoble.org - rubrique chantiers en cours, sécurisation de la ressource, boîte à outils).

Ce dossier qui regroupe une photographie à jour de la gestion de la ressource en eau servira de base à une mise à jour précise du bilan besoins ressources qui sera réalisé en 2017 (phase 2).

4.2 - Réflexion prospective sur les risques environnementaux et techniques

Critères : la qualité de l'eau, les périmètres de captage, les problématiques liées aux évolutions climatiques par exemple.

Enquêtes réalisées avec l'ARS, l'Hôtel du Département, complétés par les territoires (synthèse intégrée dans le cadre de la phase 1 du bilan besoins ressources).

ACTION N° 5 : VOLET GESTION DURABLE DES SERVICES

5.1 - Durabilité sociale, tarification sociale et ou solidaire des services d'eau et d'assainissement

- La plateforme a assuré une **veille réglementaire** sur le sujet et une mise en relation des expérimentations lancées à l'échelle du périmètre du SCoT sur la loi « Brottes » (Loi n°2013-312 du 15 avril 2013) en lien avec le travail commencé en 2014 sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole (*cf. brèves de la C-eau sur site internet de la C-Eau*).

- **Animation d'un groupe de travail** sur les différentes possibilités pour les collectivités d'avoir une réflexion sur la durabilité sociale du prix de l'eau avec la mise en place de tarifications sociales et / ou solidaires - **Enquête en cours** pour apporter une aide aux collectivités selon les besoins et **rédaction d'une première note de synthèse** qui sera complétée en 2017 (*cf. annexe 6*).

Participants : Saint Marcellin, CCAS de Claix, Comité des Usagers, SPL eaux de Grenoble Alpes, SIERG, Hôtel du Département de l'Isère, CC du Trièves, Régie des Eaux de saint Marcellin, CCAS de Saint Egrève, CCAS de Grenoble.

- **Organisation d'un séminaire le 2 juillet 2015** : « **Penser l'accès social à l'eau dans le cadre de la loi Brottes : quels enjeux, quels outils et quelles finalités ?** » - animation par Marie TSANGA, ingénieur de recherche au sein de l'UMR Gestion territoriale de l'Eau et de l'Environnement « GESTE » sous la tutelle de l'IRSTEA - Présentation de la vision nationale par la FNCCR, intervention d'un élu de la ville de Besançon, débat entre un directeur du service hygiène et propreté de Paris et l'association Grenobloise Point d'eau).

Interventions disponibles sur le site internet de la C- eau (www.c-eau-grenoble.org – page d'accueil dernières publication et/ ou dans rubrique chantiers en cours, gestion durable des services, boîte à outils) - Note de synthèse et programme (annexe 7).

- **Participation à la rédaction du cahier des charges, au choix du bureau d'étude et au suivi de l'étude pour Grenoble Alpes Métropole** (délibération prise le 7 novembre 2014 pour s'inscrire dans l'expérimentation proposée par la loi, en attente du décret - travail basé sur le travail déjà effectué sur la ville de Grenoble et de certaines collectivités de l'agglomération, ainsi que sur les résultats du groupe de travail animé par la Communauté de l'eau potable en 2014) - aide technique au suivi du dossier (participation aux COTECH, COPILS, vérification des données ,...).

5.2 - Durabilité économique

- En s'appuyant sur les travaux réalisés entre 2011 et 2014 sur la construction du prix de l'eau dans le bassin grenoblois, la plateforme assure en tenant compte des spécificités de chaque collectivité, un **transfert méthodologique** sur les connaissances acquises dans le domaine de droits d'eau, pratique des gros consommateurs, jurisprudence et contenu des règlements de service, et informer sur la nécessité d'application du décret rendement (sensibiliser, expliquer l'intérêt de réaliser les indicateurs SISPEA), réfléchir aux mutualisations possibles. La gestion durable des services intéresse toutes les collectivités bien au delà du périmètre de

l'étude réalisée sur le bassin de Grenoble Alpes Métropole (avec en filigrane la question du prix/ construction du prix de l'eau - le prix étant pour beaucoup lié / une conséquence de la gestion des services, de ses pratiques).

Informier et sensibiliser sur l'application du décret rendement - indicateur SISPEA repris notamment dans le cadre du travail croisé avec l'action 4 -, contenu des règlement de service en s'appuyant sur le guide réalisée par la CEP en 2013 (participation notamment aux travaux de la métropole sur le sujet, lien avec le Grésivaudan en cours de réflexion sur prise de compétence eau potable).

En 2015

Mise en place et animation de nouveaux groupes de travail selon les demandes des adhérents

***un groupe technique sur la problématique des servitudes** (accord verbal, contrat ou titre instaurant la servitude : quelle solution si conflit ? problématique de la prescription acquisitive d'une servitude de droit commun : à partir de combien d'année peut on parler de servitude acquise ? passage d'une canalisation d'adduction ancienne sur une parcelle devenue depuis constructible : les obligations des deux parties que sont collectivité et « constructeur ») - *cf. guide décembre 2015 en annexe 8.*

Ce guide a été réalisé avec une relecture de la FNCCR (Melissa Bellier, juriste service eau et assainissement) et l'aide technique d'un BE « Assistance Territoires » (Philippe GAMEN).

Participants : Grenoble Alpes Métropole, CC du Trièves, Syndicat des Eaux de la Dhuys, SIERG, SPL eau de Grenoble Alpes, Echirolles, Saint Martin d'Hère, Saint Martin d'Uriage.

***un groupe technique échelles et modes de gestion des services** (travail préalable à la fusion de certaines intercommunalités sur le périmètre du SCoT engendrant des problématiques de prise de compétence eau potable, assainissement, des problématiques de mutualisation de personnels et / ou de moyens) - *cf. note de synthèse en annexe 9.*

Ce travail se poursuivra en 2016 avec notamment une Conférence sur le sujet le 3 mars 2016 (changement du nom du groupe technique : échelles et modes de gouvernance : le cas de l'eau potable / le cas des ASA / le cas de la GEMAPI).

Participants : DDT, Régies des eaux de Vinay (3C2V), Saint Marcellin, SIAGA, Hôtel du Département de la Drôme, CAPV, Syndicat des eaux de la Dhuys, SIERG, CC du Trièves, Hôtel du Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, Saint Martin d'Uriage, CLE Drac Romanche, Saint Marcellin.

*** suivi d'un indicateur : les schéma directeurs d'alimentation en eau potable avec la réalisation d'une carte** qui se veut évolutive au regard de la révision du SDCI de l'Isère qui sera arrêté au Printemps 2016 et des évolutions de la compétence eau potable du fait des fusion d'intercommunalités en cours (avec remontée de compétence liée à la Loi NOTRe). *Carte annexe 10 et disponible sur le site internet de la C- eau (chantier en cours, gestion durable des services, boîte à outils).*

En sus des actions décrites :

- **rédaction d'une brève technique avec veille juridique et des temps de formation ou séminaires à l'échelle nationale sur les sujets de la Communauté de l'eau** (pas de temps tous les 2 mois environ).
- **mise en place d'un nouveau site internet dédié** à la Communauté de l'eau (ww.c-eau-region-grenoble.org)
- **suivi financier (recherche de subventions, suivi des adhérents, montage BP, CA, DM).**

PARTIE 2 – TABLEAU SYNTHETIQUE

Tableau de bord des réunions 2015

Etat au 31 décembre 2015

	Détails des actions	Antoine BROCHET	Cécile BENECH	Objectifs /Indicateurs
1	Mise à jour plan de sécurisation à l'échelle du SCoT * avec stagiaire 4 mois	-	<p>Réunion méthodologique DDT le 13/03</p> <p>Réunion lancement 19/03 RV ARS 26/03</p> <p>Enquêtes territoires entre mars et juin (intercommunalité, contrat de rivières, SAGE, Syndicats)</p> <p>Trièves</p> <p>SAGE Drac Romanche</p> <p>Sud Grésivaudan</p> <p>Bièvre est/ Voironnais</p> <p>Grésivaudan</p> <p>3C2V (Sud Grésivaudan)</p> <p>Bièvre Isère</p> <p>Réunion synthèse intermédiaire le 28/05</p> <p>Premier rendu CP le 30/06</p> <p>Dossier provisoire 9/09</p> <p>Rendu dossier 7 octobre 2015</p>	Enquêtes terrain - Fiches par territoire Cartes / rapport
2	Photographie des acteurs de l'eau à l'échelle SCoT avec stagiaire 4 mois	-	<p>Réunion DDT le 13/03</p> <p>Réunion ARS fin mars</p> <p>Réunion DDT</p> <p>Rendu 30/06 cartographie par structures eau potable</p>	Enquêtes Construction carte et tableau synthèse
3	Eau et aménagement du territoire : compatibilité eau et urbanisme - mutualisation des moyens (E)	-	<p>23/02 Réunion Métropole sur avis SDAGE et PGRI</p> <p>Réunion SDAGE le 24 mars avis (Métropole)</p> <p>Rédaction avis SDAGE et PGRI et présentation en bureau SCoT du 9/04</p> <p>Intervention Colloque DREAL, Agence de l'eau Région Rhône Alpes pour Scot le (30/04)</p> <p>Réunion technique (animation DDT) lien urbanisme / SDAGE le 21/05</p> <p>Réunion politique lien urbanisme/ inondabilité (DDT, Préfet, DREAL) le 17/06</p> <p>Préparation intervention du Président C eau au Rencontres nationales des SCoT le 27/09 à Rouen sur thème SCoT</p> <p>Participation SAGE Molasse Miocène du Bas Dauphiné (avec Commission locale le 8/09)</p> <p>Suivi d'études : aquifère des alluvions de l'Isère : identification des zones de sauvegarde pour l'eau potable (COFIL +réunion info 20/11 - données et lien SCoT) - étude préalable à la concertation des ressources en eau du Vercors (COFIL nov2015 + partenaire</p>	Suivi des actions eau dans contrat de rivière, SAGE Interface collectivités dans le cadre du SCoT sur la thématique

			<i>ressource en lien avec objectifs du SCoT)</i>	
4	GT inondabilité		<i>Courrier Conseil Général / SYMBI septembre Concertation Métropole / CLE SAGE et partenaires territoriaux Préparation temps de sensibilisation pour printemps 2016 (réunion technique le 24/11) Réunion de concertation avec tous les acteurs (tête de file SYMBHI et Métropole) - lien SCoT par la C-eau (9 et 16 décembre)</i>	Concertation partenaires – mise en place méthodologie Préparation programme et recherches des intervenants pour séminaire 1 ^{er} trimestre 2016
5	Atelier et séminaire formes urbaines et eaux pluviales à l'échelle du périmètre du SCoT	<i>Préparation de l'atelier conférence avec le BE SETIS (relecture amendement des fiches de cas et power points des intervenants extérieurs) Intervention en atelier du 13/10</i>	<i>Atelier technique GRAIE le 6/03 Atelier technique GRAIE le 12/05 (préparation ateliers du 13/10 C-Eau et du 8/12 animation GRAIE avec appuis Métropole, C-eau) préparation et envoi cahier des charges Conférence - atelier du 13/10 Choix BE le 9/06 en GT2 formes urbaines et eaux pluviales Suivi des travaux du BE Participation à l'atelier du 13/10 Aide technique pour co-préparer le séminaire du 8/12 du GRAIE intervention de la C- eau en plénière – reporting travaux locaux)</i>	Réunions préparations pour atelier et idem pour séminaire + travail préparatoire (programme, intervenant, logistique) + animation et restitution
6	Séminaire durabilité sociale avec Marie TSANGA	<i>Réunion 20/03 Grenoble (pré programme 2 juillet) Recherches des intervenants fin mars début avril Réunion préparatoire le 23/06 avec Marie TSANGA et avec Elvire BORNAND Rédaction de la synthèse avec publication fin novembre 2015</i>	<i>Réunion 20/03 à Grenoble (pré programme séminaire 2/07) Validation politique du séminaire (début avril) Réunion téléphonique 29/05 (fin du programme et mise en place animation) Réunion préparatoire le 23/06 avec Marie TSANGA et par Tél avec Elvire BORNAND Gestion des invitations, relation cabinet pour discours, relation intervenants entre mai et juin 2015 Lecture validation de la note de synthèse de novembre 2015</i>	Travail méthodologique et logistique préalable + 2 réunions préparation + animation ½ journée + restitution
7	Enquête analyse des expérimentations et des modalités de mise en place de tarification sociale et / ou solidaire (groupe de travail)	<i>Enquête territoire SCoT Préparation / animation GT1 6/05 Rédaction-envoi du CR le 7/05 Enquête première note de synthèse décembre 2015</i>	<i>Suivi GT 1 le 6/05 Suivi enquête terrain</i>	Enquêtes sur territoire EP SCoT et Groupe de travail (3 ou 4 RV et ou réunions) Enquête / Photographie – première note de synthèse
8	Etude expérimentation Grenoble Alpes Métropole et suivi étude	<i>20/03 réunion rédaction cahier des charges 14/04 remise grille évaluation BE 27/04 choix BE 23/06 1^{ère} réunion technique puis suivi du dossier en terme de relecture/ amendements</i>	<i>20/03 réunion rédaction cahier des charges 14/04 remise grille évaluation BE 27/04 choix BE 29/05 réunion de lancement 23/06 1^{ère} COTECH 1/07 1^{er} COPIL 5/10 COPIL 2 16/10 et 29/10 réunions téléphoniques préparatoires COPIL3 2/11 COPIL 3 (restreint) 9/11 COPIL 3 Suivi de la mission et de l'expertise confiée à Marie TSANGA (IRSTEA)</i>	Travail méthodologique Participation à la rédaction du cahier des charges + aide au choix du bureau Suivi d'étude (amendement des dossiers, expertise, secrétariat)
9	Groupe de travail thématique formes urbaine et gestion du pluvial	<i>Animation GT1 1 7/04 Rédaction diffusion CR le 14/04 Animation GT2 le 9/06</i>	<i>5/02 SAGE Drac Romanche (gestion des Eaux pluviales) GT1 le 7/04 GT2 le 9/06</i>	Secrétariat / animation 3 à 4 réunions

		<p>Rédaction diffusion 12/06 GT3 le 10 /09 (prépa atelier séminaire 13/10) Préparation de l'atelier Conférence du 13/10 (suivi BE et power point) Aide à la rédaction fiches pour atelier du 13/10 avec BE</p> <p>Note de synthèse des travaux de l'année novembre 2015</p>	<p>Animation GT3 le 10/09 (préparation atelier séminaire du 13/10) Suivi BE pour atelier conférence du 13/10 (40 participants) Aide à la préparation programme GRAIE du 8/12 + Intervention au forum 2015 du GRAIE en plénière (8/12)</p>	<p>Note de synthèse Fiches de cas</p>
10	Groupe de travail servitudes	<p>Animation GT1 du 26/03 Rédaction et diffusion CR GT1 début avril Animation GT2 le 19/05 Rédaction et diffusion CR GT2 Animation GT3 du 8/07 Rédaction et diffusion CR</p> <p>Rédaction d'un guide avec validation FNCCR décembre 2015</p>	<p>Suivi réunion GT1 du 26/03 Suivi réunion GT2 du 19/05 Suivi réunion GT3 du 8/07 Relecture guide</p>	<p>3 ou 4 réunions secrétariat / animation/note de synthèse des réunions Guide 2015</p>
11	Groupe de travail mode de gestion des services	<p>Animation GT 1 du 17/09 Rédaction CR Animation GT 2 du 18/11 (suivi de l'intervention de l'Etat et préparation ODJ + rédaction CR)</p>	<p>Suivi réunion GT1 du 17/09 Suivi réunion du 18/11/2015</p>	<p>2 à 3 réunions Secrétariat / animation / note de synthèse (CR)</p>
12	Suivi dossiers grand cycle petit cycle de l'eau	<p>Participation colloque « et si l'eau était le levier de croissance des territoires »</p>	<p>26/02 Commission géographique Isère Drome Ardèche Contrat de rivière Sud Grésivaudan concertation (réunions 1^{er}/04 et 2/06) Participation signature contrat de rivière sud Grésivaudan juillet 2015 Visite remise en eau du Drac avec SAGE Drac Romanche (7/09) Suivi des bureaux de la CLE Drac Romanche sur sujets conjoints (dans le cadre de la révision du SAGE) 14 décembre 2015</p>	<p>Participation réunions sur territoire SCoT Apport méthodologique / croisement données</p>
13	Transfert méthodologique durabilité économique (décret rendement, performance des services, règlement...)	<p>Interface collectivités et réponses aux questions (droits d'eau, règlement de service) Note sur les effets de non mutualisation dans le domaine de l'eau potable (26/11) Intervention suite article TSM « soirée de l'eau » organisé par le Conseil Départemental de Val d'Oise changement d'échelle et durabilité des services d'eau (14/12)</p>	<p>30/04 Règlement de service Métropole (aide méthodologique) Juillet 2015 relecture document de travail dans cadre du groupe de travail Métropole</p>	<p>Réunions selon besoin des territoires Secrétariat / animation / aide aux collectivités via réseau partenaires</p>
14	Veille juridique/ rédaction brève bi mensuel (NE)	<p>Aide à la recherche /veille</p>	<p>janv/février - mars/avril- mai-juin/ juillet - août septembre</p>	<p>Veille juridique - Recherche actualités - Rédaction</p>
15	Gestion technique / animation générale suivi stratégique	<p>CT1 janvier CT2 le 23/06 Préparation et participation CP 30/06 Bilan actions 1^{er} semestre et Projet Européen FIELD (aide technique et méthodologique) CT 3 le 8/09 CT4 le 30/11 CP le 7/10 programme</p>	<p>CT1 janvier Réunion Président C eau (15/04) CT2 le 23/06 Préparation et participation CP 30/06 bilan actions 1^{er} semestre et projet européen FIELD (suivi stratégique, rédaction PV de rendez vous et 1^{ère} note de synthèse suite entretien sur Grenoble le 15/06) CT 3 le 8 /09</p>	<p>Secrétariat Comités techniques Conférence permanentes animation générale de la plateforme (suivi</p>

		<i>2016 (secrétariat)</i>	<i>CT4 le 30/11 Préparation et suivi de la CP programme 2016 (7/10) + divers RV avec le Président de la C-Eau pour présentation enjeux de la C-Eau et préparation du programme 2016 (territoires du Grésivaudan, du Trièves, Hôtel du Département, M. Prebay de l'Agence de l'eau,...)</i>	stratégique avec relation élus)
16	Suivi comptable, financier et administratif (NE)	-	<i>BP CS fin mars CA en bureau du 9/04 CA CS 10/06 DM1 CS du 13/10 DOB CS 15/12 Suivi dossiers subventions solde CDDRA, Agence de l'eau, ONEMA Rédaction suivi convention GESTE / IRSTEA 2015 Suivi technique et financier BE SETIS (sur chantier formes urbaines et eaux pluviales) DOB 2016</i>	Recherche, montage et suivi des dossiers de subvention BP et CA délibérations

(1) Commission Géographique Isère Drôme Ardèche (projet de SDAGE 2016 - 2021 et projet de Plan de gestion du Risque Inondation).

PARTIE 3 – PERSPECTIVES 2016

Le Programme

Travaillé en comité technique et avec les adhérents et pré validé en Conférence permanente du 7 octobre 2015

Action 1 - Gestion globale de la ressource en eau et sécurisation

- 1.1 - Actualisation du bilan besoins ressources (aspect quantitatif, qualitatif et vulnérabilité)
- 1.2 - Déclinaison du plan de sécurisation selon les résultats du bilan besoins ressources (grands axes par territoires - fiche avec modalité de gouvernance) - fin 2016, début 2017
- 1.3 - La question de la grande sécurisation (groupe technique de réflexion sur la mise en œuvre fin 2016 et année 2017)

Action 2 - Eaux pluviales et formes urbaines

- 2.1 - Recensement des collectivités à l'échelle du SCOT ayant des opérations innovantes
- 2.2 - Préparation et mise en place de 3 à 4 ateliers sur le territoire du SCOT avec réalisation de fiches et visite de terrain pour aider à la sensibilisation et l'intégration en amont des projets des eaux pluviales aux formes urbaines
- 2.3 - Groupe technique dans la continuité de 2015 (objectif : mettre en place un « projet idéal »)
- 2.4 - Séminaire de sensibilisation sur les eaux pluviales (réglementation, obligation) et présentation d'expériences (échelon national) avec reprise des conclusions du groupe technique (début octobre 2016)

Action 3 - Grands cycles eau et aménagement du territoire

- 3.1 - Suivi des études de zones de sauvegarde pour l'alimentation en AEP future et lien avec le SCOT (Vercors, Grésivaudan,..)
- 3.2 - Suivi des actions des contrats de rivières et SAGES du territoire en lien avec les problématiques du SCOT
- 3.3 - Suivi des dossiers PGRI / TRI / PAPI sur le territoire du SCOT
- 3.4 - Mise en place d'un temps communicant de sensibilisation pour élus et techniciens sur la prise en compte des contraintes d'aménagement au regard du risque inondabilité (avec cadrage sur les aspects réglementaires + présentation scientifique + interventions du département via le SYMBI, et d'autres partenaires tel le SAGE Drac Romanche,) - prévision printemps 2015

Action 4 - Performance des services - durabilité économique et sociale des services d'eau

4.1 Durabilité sociale (Expérimentation Loi BROTTE)

- 4.1.1 - Suivi de l'expérimentation sur la Métropole (dans la continuité de l'étude préalable réalisée en 2015 par CITEXIA/ FORS)
- 4.1.2 - Séminaire sur les retours des expérimentations à l'échelle nationale (avec FNCCR et territoires tests) mi-septembre 2016 (partenariat GESTE / IRSTEA avec Marie Tsanga TABI)
- 4.1.3 - Aides aux collectivités du SCOT souhaitant s'engager dans une démarche similaire (comment mettre en place une tarification sociale - Groupe technique) / lien avec prix de l'eau et performance des services

4 - 2 Durabilité économique

- 4.2.1 - Aide méthodologique à la demande des services dans le cadre des réflexions de prise de compétence
- 4.2.2 - Animation d'un groupe technique sur le sujet spécifique de la Défense Contre les Incendies

Action 5 - Echelle et mode de gestion

- 5.1 - Conférence début 2016 (3 mars) sur le thème des réformes territoriales appliquées à la gestion de l'eau : incidence et anticipation sur l'avenir avec la perspective des remontées de compétences eau potable, assainissement, GEMAPI et la simplification territoriales à l'échelle des syndicats (intervention de Claude MIQUEU) - retour d'expérience de Nantes Métropole sur les effets de la mutualisation dans le cadre de son service eau potable
- 5.2 - Animation d'un groupe technique avec plusieurs volets (échelles et modes de gouvernance : le cas de l'eau potable / le cas des ASA / le cas de la GEMAPI)

Action 6 - Projet « méthode FIELD » avec territoires intéressés (action mi 2016 et 2107) - action sur budget spécifique hors adhésion

PARTIE 4 - ANNEXES

Liste des annexes

- 1 - Formes urbaines et eaux pluviales - Note de synthèse**
- 2 – Programme et Powers points de l’atelier Conférence formes urbaines et eaux pluviales du 13 octobre**
- 3 - Intervention en plénière - Atelier du GRAIE du 8 décembre 2015 – Programme et Power Point**
- 4 - Carte de synthèse à l’échelle du SCoT sur compétences eau potable (acteurs)**
- 5 - Bilan besoins ressources (fiches par territoire du SCoT)**
- 6 - Expérimentation et tarification sociale à l’échelle du SCoT - Enquête et première note de synthèse**
- 7 - Séminaire « Penser l’accès social à l’eau dans le cadre de la loi Brottes : quels enjeux, quels outils et quelles finalités ? - Powers points et programme**
- 8 - Guide sur les servitudes (2015)**
- 9 - Echelles et modes de gestion - note de synthèse**
- 10 - Schéma directeur AEP - carte**

*Document sur le site internet de la Communauté de l’eau
(<http://www.c-eau-region-grenoble.org>)
et/ ou disponible sur demande auprès de la Communauté de l’eau.*